



Votre lettre du:
Votre référence:

Notre référence: Tp/JDScirccompte
Date:

Téléphone accueil 02/524-8000

Circulaire N° 477

- aux Pharmaciens et Pharmaciens d'industrie
- aux détenteurs d'autorisations
- aux entreprises pharmaceutiques

Objet: Comptes bancaires de l'Agence Fédérale des Médicaments et des Produits de Santé (AFMPS)

Madame, Monsieur,

L'Agence Fédérale des Médicaments et des Produits de Santé a le plaisir de vous informer de ses nouveaux numéros de comptes bancaires à partir du 01/01/2007. Toutefois, les anciens numéros de comptes bancaires pourront encore être utilisés pendant une période transitoire.

1. Le compte n° 679-0021942-20

- ❖ adresse banque : Poste financière, Chaussée d'Anvers 59,1100 Bruxelles
- ❖ code SWIFT : PCHQBEBB
- ❖ code IBAN : BE28 6790 0219 4220

Matières premières (0,12 euro/conditionnement), enregistrement officine, implantation officine, notification d'un dispositif médical-autorisation, publicité, matières premières-autorisation, renouvellement quinquennal, TMF - pharmacopée, certificat d'exportation, autorisation 06/06/1960, enregistrement, provision, taxe Medical devices, amende administrative, notification de médicaments homéopathiques, redevances inspection.

2. Le compte n° 679-0001512-57

- ❖ adresse banque : Poste financière, chaussée d'Anvers 59,1100 Bruxelles
- ❖ code SWIFT : PCHQBEBB
- ❖ code IBAN : BE09 6790 0015 1257

Redevances pour Aliments médicamenteux

3. Le compte n°110-600 1310-35

- ❖ Adresse banque : Caisse Nationale de Crédit Professionnel, avenue des Arts 6-9, 1210 Bruxelles
- ❖ code SWIFT : BKCPBEBB
- ❖ code IBAN : BE57 1106 0013 1035

Le recouvrement de la redevance de 0,0124 euro par conditionnement est assuré par les grossistes-répartiteurs. En cas de livraison directe au Pharmacien d'officine par la personne autorisée à mettre le médicament dans le commerce, le recouvrement de cette redevance est assuré par cette dernière.



4. Le compte n°110-600 1311-36

- ❖ Adresse banque : Caisse Nationale de Crédit Professionnel, avenue des Arts 6-9, 1210 Bruxelles
- ❖ code SWIFT : BKCPBEBB
- ❖ code IBAN : BE46 1106 0013 1136

Le paiement de 0,0074 € par conditionnement est à charge de la personne autorisée à mettre le médicament dans le commerce, c'est-à-dire du titulaire de l'enregistrement. Cette redevance est due, que la mise dans le commerce ait lieu à titre onéreux ou gratuit (échantillons).

Le recouvrement de la redevance de 0,0037 euro par conditionnement est assuré par les grossistes-répartiteurs. En cas de livraison directe au Pharmacien d'officine par la personne autorisée à mettre le médicament dans le commerce, le recouvrement de cette redevance est assuré par cette dernière.

5. Le compte n° 679-0022038-19

- ❖ Adresse banque : Poste financière, chaussée d'Anvers 59,1100 Bruxelles
- ❖ code SWIFT : PCHQBEBB
- ❖ code IBAN : BE39 **6790 0220 3819**

Autorisations import/export stupéfiants-provision (25 €)

6. Le compte n° 679-0022021-02

- ❖ Adresse banque : Poste financière, chaussée d'Anvers 59,1100 Bruxelles
- ❖ code SWIFT : PCHQBEBB
- ❖ code IBAN : BE32 **6790 0220 2102**

Bons de stupéfiants (12.5 €)

7. Le compte n° 679-0022121-05

- ❖ Adresse banque : Poste financière, chaussée d'Anvers 59,1100 Bruxelles
- ❖ code SWIFT : PCHQBEBB
- ❖ code IBAN : BE96 **6790 0221 2105**

Autorisation annuelles stupéfiants et changements. (124 €)

Communication obligatoire: n° d'autorisation à créditer

PIET VANTHEMSCHE
ADMINISTRATEUR GENERAL